

225C1719
FR0000051807-FS0840

9 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 octobre 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 2 936 426 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,79% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 328 407 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,23% du capital et 7,05% des droits de vote de cette société¹.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 328 361 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 138 675 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 € ;
- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;
- 53 400 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 juin 2027, à un prix unitaire de 64 € ; et
- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

¹ Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 356 605 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 740 164 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 685 078 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 114 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 novembre 2025 et le 10 décembre 2037 ; et
 - 55 086 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 38 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 3 décembre 2037, à des prix unitaires compris entre 31,80€ et 120 €.
-